

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU  
25 février 2019  
20 h 00

PRESIDENCE DE MONSIEUR DEMOURY Nicolas MAIRE

---

Conseillers en exercice : 11, Présents : 10, absent : 1

La séance ouverte, sont présents : M. Nicolas DEMOURY, Maire.

M. DROUET Christian, M. LEDOUX Sylvain, Adjoints.

Mme VERBESTEL Sylvie, Mme PETRE Nadège, M. BESSET Bertrand, M. CROMBEZ Olivier, M. HEYTE Florian, Mme DESSAINT Sandrine, Mr PRIMAULT Sébastien, Conseillers Municipaux.

Absent : M. THIEULENT Reynald.

Secrétaire de séance : M. DROUET Christian.

\*\*\*\*\*

**OBJET : DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES**

Par délibération en date du 9 avril 2018, la commune de Bazoches-sur-Vesles a décidé de réviser son PLU pour les raisons suivantes :

- Adapter le développement des zones d'habitat aux capacités et aux besoins de la commune, différente de ce qui prévalait lors de l'élaboration du précédent PLU,
- Assouplir les dispositions réglementaires pour répondre à la diversité des projets de construction,

Le PLU comprend un document intitulé le **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables qui traduit le projet communal dans le cadre de l'élaboration du PLU ; projet communal établi en prenant en compte les besoins en matière de logements, d'équipements, d'activités économiques, agricoles et forestières dans un souci d'équilibre et de préservation des espaces naturels présentant un intérêt et d'aménagement durable.

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal qu'en application des articles L.151-1 et L.151-2, L.151-5 et L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit être organisé au sein du Conseil Municipal au plus tard deux mois avant l'examen du projet du Plan Local d'Urbanisme. Ce débat porte sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (**PADD**) retenues pour l'ensemble de la commune de Bazoches-Sur-Vesle.

Le projet communal repose sur la volonté d'assurer un équilibre entre un développement équilibré et maîtrisé du territoire, la préservation des espaces agricoles et la protection des espaces naturels et des continuités écologiques.

La stratégie d'aménagement et de développement de la commune de Bazoches-sur-Vesles à l'horizon 2030 s'articule autour de trois grandes ambitions :

- ✓ Adapter le développement des zones d'habitat aux capacités et aux besoins de la commune, différente de ce qui prévalait lors de l'élaboration du précédent PLU,
- ✓ Assouplir les dispositions réglementaires pour répondre à la diversité des projets de construction,
- ✓ Prendre en compte les nouveaux textes réglementaires (lois Grenelle et loi ALUR),
- ✓ Rendre le document d'urbanisme compatible avec le nouveau SCOT,
- ✓ Assurer une mixité fonctionnelle du tissu urbain,
- ✓ Pérenniser l'activité agricole,
- ✓ Tenir compte des enjeux de loisirs légers liés à la pêche,
- ✓ Tenir compte des enjeux de sécurité routière sur la RN 31,
- ✓ Maintenir et améliorer la qualité paysagère et les éléments de « Nature en ville »,
- ✓ Protéger les zones humides et tenir compte de la proximité de la nappe dans certains secteurs,

Le conseil municipal ayant débattu, il en ressort les éléments suivants :

Le Conseil Municipal prend acte des objectifs très modestes de croissance de population.

La quasi-stabilisation de la population (et donc de son vieillissement a pour première conséquence la fermeture d'une classe sur 5 du groupement scolaire, décision du 25 février 2019).

Le Conseil Municipal prend acte que 9 des 20 constructions envisagées sont dans des dents creuses.

Or, ces dents creuses sont dans leur grande majorité des parties de propriétés bâties ou des jardins liés à des habitations.

Aujourd'hui, la probabilité de voir se réaliser 9 constructions sur les 18 dents creuses identifiées est très faible.

Le Conseil Municipal attire l'attention sur le fait que la limitation forte des zones d'extension va probablement freiner l'arrivée des jeunes populations, avec toutes ces conséquences sur la pyramide des âges.

Le Conseil adopte le projet de PADD présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prendre en compte les résultats du débat pour l'établissement du dossier de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bazoches-sur-Vesle.

Le Maire,

N. DEMOURY